

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS
DANS LE CADRE DE LA REFORME FONCIERE ET CESSION DE BIENS FONCIERS

La SAFER de GUADELOUPE porte à la connaissance du public qu'elle envisage d'attribuer les biens désignés ci-après qu'elle possède :

➤ **BIENS FONCIERS AGRICOLES INSTALLATION OU CONSOLIDATION EN GFA REFORME FONCIERE :**

Commune LE MOULE:

* Lieu-dit «La Mineure » - référence cadastrale BK 1389ppF3 - surface de 7 ha 18 a 16 ca environ - PLU : A - parcelle libre

Commune de PETIT-CANAL:

* Lieu-dit «Saint-Julien» - référence cadastrale AC 233ppP2 (futur AC 275) - surface de 6 ha 11 a 05 ca environ - PLU : A - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

➤ **BIENS FONCIERS RURAUX EN PLEINE PROPRIETE :**

Commune de TROIS-RIVIERES :

* Lieu-dit «Habitation Duquery» - référence cadastrale AL 81 - surface de 2 ha 26 a 46 ca environ - PLU : N - parcelle occupée destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

Commune de MORNE-A-L'EAU :

* Lieu-dit « Labuthie » - référence cadastrale BV 401ppF2 - surface de 4 ha 73 a 54 ca environ - PLU : A - parcelle libre

➤ **BIENS FONCIERS EN CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :**

Commune de POINTE-NOIRE:

* Lieu-dit «Chemin de Saint Léon» - référence cadastrale BH 190ppF1 - surface de 12 ha 82 a 91 ca environ - PLU : 2AU / N - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

* Lieu-dit «Chemin de Saint Léon» - référence cadastrale BH 190ppF2 - surface de 6 ha 32 a 05 ca environ - PLU : 2 AU / N - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

* Lieu-dit «Chemin de Saint Léon» - référence cadastrale BH 190ppF3 - surface de 4 ha 54 a 88 ca environ - PLU : N - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

* Lieu-dit «Chemin de Saint Léon» - référence cadastrale BH 190ppF4 - surface de 5 ha 00 a 00 ca environ - PLU : N - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

* Lieu-dit «Chemin de Saint Léon» - référence cadastrale BH 190ppF5 - surface de 3 ha 71 a 47 ca environ - PLU : N - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

* Lieu-dit «Chemin de Saint Léon» - référence cadastrale BH 190ppF6 - surface de 4 ha 93 a 26 ca environ - PLU : N - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

* Lieu-dit «Chemin de Saint Léon» - référence cadastrale BH 190ppF7 - surface de 6 ha 71 a 50 ca environ - PLU : N - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

* Lieu-dit «Chemin de Saint Léon» - référence cadastrale BH 190ppF8 - surface de 3 ha 87 a 14 ca environ - PLU : N - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

Commune de BOUILLANTE:

* Lieu-dit «Haut Descoudes» - référence cadastrale AN 222 - surface de 11 ha 22 a 16 ca environ - PLU : A/N - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

* Lieu-dit «Habitation Déravin» - référence cadastrale AT 845 - surface de 01 ha 06 a 50 ca environ - PLU : 2AU - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

* Lieu-dit «Habitation Déravin» - référence cadastrale AT 1085 - surface de 3 ha 00 a 00 ca environ - PLU : 2AU - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

* Lieu-dit «Habitation Déravin» - référence cadastrale AT 843 - surface de 01 ha 84 a 00 ca environ - PLU : 2AU/A - parcelle libre destinée à l'activité agricole sous couvert forestier - (parcelle soumise à autorisation de défrichement)

➤ BIENS FONCIERS EN PLEINE PROPRIETE AVEC MARE :

Commune de SAINT-FRANCOIS:

* Lieu-dit «Vézoux» - référence cadastrale AI 10 - surface de 27 a 39 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

* Lieu-dit «Demeuille» - référence cadastrale AI 106 - surface de 26 a 03 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité - (présence de vestige de serre)

* Lieu-dit «Demeuille» - référence cadastrale AI 93 - surface de 8 a 19 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

* Lieu-dit «Labarthe» - référence cadastrale AI 143 - surface de 15 a 69 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

* Lieu-dit «Espérance» - référence cadastrale AI 81 - surface de 23 a 94 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

* Lieu-dit «Cocoyer» - référence cadastrale AL 56 - surface de 24 a 72 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

* Lieu-dit «Cocoyer» - référence cadastrale AM 4 - surface de 20 a 46 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle occupée destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

* Lieu-dit «Cocoyer» - référence cadastrale BO 134 - surface de 24 a 16 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

* Lieu-dit «Cocoyer» - référence cadastrale BO 138 - surface de 12 a 82 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

* Lieu-dit «Corot» - référence cadastrale BO 21 - surface de 14 a 05 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

* Lieu-dit «Corot» - référence cadastrale BO 37 - surface de 36 a 95 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

* Lieu-dit «Désvarieux» - référence cadastrale BO 6 - surface de 23 a 79 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

* Lieu-dit «Desvarieux» - référence cadastrale BO 71 - surface de 27 a 89 ca environ - Zone RNU hors partie actuellement urbanisée - parcelle libre destiné à la préservation de l'environnement et de la biodiversité

➤ BIEN FONCIER AGRICOLE EN PLEINE PROPRIETE LOT JARDIN :

Commune de PORT-LOUIS:

* Lieu-dit «Bélin» - référence cadastrale AL 388 - surface de 21 a 33 ca environ - PLU : A - parcelle occupée

➤ AUTRES BIENS FONCIERS EN PLEINE PROPRIETE :

Commune de SAINTE-ROSE :

* Lieu-dit «Montgommier» - références cadastrales BE 307 - surface de 28 a 43 ca environ, BE 358 - surface de 12 a 49 ca (surface totale de 40 a 92 ca) - PLU : UG/N - parcelles libres [Cession en une seule unité foncière]

* Lieu-dit «Bois de Belle Plaine» - référence cadastrale AZ 915 - surface de 64 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie

Commune de PETIT-BOURG :

* Lieu-dit «Pointe-a-Bacchus» - référence cadastrale AC 1906 - surface de 5 a 91 ca environ - PLU : 1AUr - parcelle occupée

* Lieu-dit «Pointe-a-Bacchus» - référence cadastrale AC 1712 - surface de 8 a 59 ca environ - PLU : 1AUr - parcelle bâtie destinée à la préservation de l'environnement (présence de vestige de bâtiment à usage d'habitation)

* Lieu-dit «Pointe-a-Bacchus» - référence cadastrale AC 1900 - surface de 5 a 39 ca environ - PLU : 1AUr - parcelle occupée bâtie

Commune de BAIE-MAHAULT :

* Lieu-dit «Dupuy» - référence cadastrale BC 215 - surface de 10 a 00 ca environ - PLU : UD - parcelle libre (présence d'une servitude de passage)

Commune LES ABYMES :

* Lieu-dit «Double» - référence cadastrale AI 511 - surface de 10 a 65 ca environ - PLU : 1AU - parcelle libre (présence d'une servitude de passage)

* Lieu-dit «Double» - référence cadastrale AI 524 - surface de 10 a 33 ca environ - PLU : 1AU - parcelle libre (présence d'une servitude de passage)

* Lieu-dit «Caduc» - référence cadastrale AH 477ppF7(devenu AH 1402) - surface de 3 a 10 ca environ - PLU : UGn - parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit «Caduc» - référence cadastrale AH 1061ppP1 (futur AH 1415) - surface de 2 a 52 ca environ - PLU : UGn - parcelle occupée

Commune de MORNE-A-L'EAU :

* Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BT 850 - surface de 10 a 04 ca environ - PLU : UGn / UG - parcelle libre

* Lieu-dit «Favrot Davrain» - références cadastrales BP 313ppF5 (futur BP 388) - surface de 51 a 28 ca environ (présence d'une servitude de passage), BP 313ppF2 (futur BP 387) - surface de 8 a 56 ca - PLU : UGn - parcelles libres [Cession en une seule unité foncière]

* Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BV 89 - surface de 6 a 02 ca environ - PLU : UG - parcelle bâtie

Commune d'ANSE-BERTRAND :

* Lieu-dit «Fond Rose» - référence cadastrale AK 498 - surface de 10 a 39 ca environ - PLU : U2 - parcelle libre

* Lieu-dit «Mahaudière» - référence cadastrale AX 567 - surface de 4 a 86 ca environ - PLU : U1 - parcelle occupée bâtie

Une fiche de candidature est à retirer et retourner à la SAFER avant le délai ci-après. A noter que seules les candidatures complètes seront acceptées.

Pour les biens fonciers agricoles, un dossier complet signifie une fiche de candidature remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés et d'un chèque de banque de 20% du montant de la vente.

Pour les autres biens fonciers, une TVA de 8,50% du prix de vente est appliqué, le dossier sera considéré complet lorsque la fiche de candidature sera remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés. Lors du dépôt de toutes candidatures, il sera exigé du candidat que la parcelle est faite l'objet d'une visite par confirmation écrite.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature par courrier au plus tard le **Vendredi 21 juin 2024** (cachet de la poste faisant foi) à SAFER DE GUADELOUPE - Immeuble Patio de Houelbourg - Z.I. de JARRY - B.P. n° 2063 - 97192 JARRY CEDEX.

Passé ce délai et sans confirmation de la visite, les demandes ne seront pas prises en considération.

Cet avis peut être consulté sur le site de la Préfecture de Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.gouv.fr> et également sur le site de la SAFER <http://www.safer-guadeloupe.com>. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

Pour la SAFER,
Le Président Directeur Général